

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du 30 janvier 2014

Publié par extrait en application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 30 janvier, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 23/01/2014

ETAIENT PRESENTS:

BOIGNY-SUR-BIONNE: Mme Michèle FOULIARD (à partir de 18 h 10), M. Jean-Roger PLANÇON

BOU: Mme Nicole WOJCIK (pouvoir à M.LEIZOUR jusqu'à 18 h 25 puis présente)

CHANTEAU: Mme Eveline BLIN, M. Jean-Pierre LEIZOUR

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): M. Jean-Marc BERNARD, M. Jean-Louis FABRE CHECY: Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD, M. Jean-Vincent VALLIES

COMBLEUX: M. Jacques BIE

FLEURY-LES-AUBRAIS: M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Pierre BAUCHET représenté par Mme

Marie-Agnès LINGUET à partir de 18 h 20, Mme Edith FOUCHER, Mme Monique LEMOINE

INGRE: M. Alfred DOMAGALA, M. Arnaud JEAN

MARDIE: M. Pierre CHARRON, M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES: M. Eric ARCHENAULT, M. Gilles LENDOM

OLIVET: M. Philippe BELOUET, Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 15), M. Jean-Michel PELLE,

M. Michel ROQUES, M. Hugues SAURY

ORLEANS: M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle BARANGER, Mme Béatrice BARRUEL, M. Laurent BLANLUET, Mme Florence CARRE (à partir de 18 h 15), Mme Christel CASTERET (à partir de 18 h 15), Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. François FOUSSIER, Mme Martine GRIVOT, M. Serge GROUARD (jusqu'à 19 h 05), Mme Alexandrine LECLERC, M. Michel MARTIN, Mme Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, Mme Brigitte RICARD, Mme Thérèse SUIRE

ORMES: Mme Jeanne GENET, M. Alain TOUCHARD

SAINT-CYR-EN-VAL: M. Christian BRAUX représenté par M. Christian DI FOLCO, M. Claude QUITET (à partir de 18 h 10)

SAINT-DENIS-EN-VAL: Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN: M. Pierre MOREAU, M. Christian OLIVE

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. Christophe LAVIALLE, M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN, M. Dominique RONCERAY

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: M. Christophe CHAILLOU, M. Lucien DENIAU, M. Pascal LAVAL, Mme Anne-Marie MOULIN, M. Marceau VILLARET

SAINT-JEAN-LE-BLANC: M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET, M. Jackie ZINSIUS

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Thierry COUSIN

SARAN: M. Bernard DUGALLEIX, M. Christian FROMENTIN, M. Roger RUFFIER

SEMOY: M. Laurent BAUDE, M. Pierre ODY



ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR:

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Jean-Marc BERNARD **FLEURY-LES-AUBRAIS**: M. Bernard MEUNIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre BARNOUX

INGRE: M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Alfred DOMAGALA

ORLEANS: M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. François FOUSSIER, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Michel MARTIN, Mme Corine PARAYRE donne pouvoir à Mme Thérèse SUIRE, M. Philippe PEZET donne pouvoir à Mme Brigitte RICARD

SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Jean-Claude HENNEQUIN donne pouvoir à M. Thierry COUSIN

SARAN: M. Jean-Paul VANNEAU donne pouvoir à M. Bernard DUGALLEIX

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S):

ORLEANS: M. Gérard BESSON, M. Michel BRARD, Mme Alexandra DE CHANGY, Mme Muriel SAUVEGRAIN

SAINT-DENIS-EN-VAL: M. Jacques MARTINET

M. Jacques BIE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	84
Nombre de délégués en exercice	84
Quorum	43

Les délibérations suivantes ont été adoptées

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 octobre 2013 et de la séance du 21 novembre 2013

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 24 octobre 2012 et de la séance du conseil de communauté du 21 novembre 2013.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 17 décembre 2013 et par le bureau du 16 janvier 2014 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 17 décembre 2013 et par le bureau du 16 janvier 2014 en vertu de la délibération n° 2205 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 03 - <u>Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises par le président sur délégation</u> du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 et 50 000 € HT passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par la délibération n° 2204 du conseil de communauté du 19 novembre 2009 modifiée en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DE 01 - <u>Développement économique - Gestion et animation des pépinières d'entreprises - Marché public de service n° 2011-101 passé avec l'association Orléans pépinières - Rapport d'activité 2012 - Information</u>

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2012 produit par l'association Orléans pépinières dans le cadre du marché public de service pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises.

DE 02 - <u>Développement économique - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Exploitation du marché de gros - Rapport d'activité 2012 - Information</u>

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité de l'exercice 2012 lié à l'exploitation du marché de gros.

DE 03 - <u>Développement économique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Extension est du parc d'activités de la Saussaye - Réalisation du diagnostic archéologique - Convention passée avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives - Prolongation de la durée - Approbation d'un avenant n° 1</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'institut national de recherches archéologiques préventives pour la réalisation de l'opération archéologique sur l'emprise nord du projet d'extension est du parc d'activités de la Saussaye (1^{ère} phase) ayant pour objet de prolonger la durée de la convention pour permettre la réalisation de sondages complémentaires.
- a autorisé le Président à signer ledit avenant n° 1 ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- DE 04 <u>Développement économique Parc technologique Orléans-Charbonnière Gestion de la forêt soumise au régime forestier Approbation du plan de gestion 2014-2033</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé le plan d'aménagement de la forêt appartenant à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire située dans le périmètre du Parc technologique Orléans Charbonnière, d'une superficie de 128,7947 ha et ses nouvelles dispositions pour la période 2014 2033,
- a demandé le bénéfice des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier, au terme duquel le propriétaire peut effectuer les opérations d'exploitation et les travaux qu'il comporte sans être soumis aux formalités prévues par les législations en vigueur,
- a autorisé le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cet aménagement.
- DE 05 <u>Développement économique Parc des Chatelliers Problématique de stationnement Protocole d'accord à passer avec la commune de Semoy et la société MID ELECTRONIQUE Approbation</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé le protocole d'accord à passer avec la société MID ELECTRONIQUE et la commune de Semoy, ayant pour objet :
 - la création de places de parking supplémentaires en evergreen,
 - = la création de places de stationnement sur l'espace public,
 - le renforcement des plantations sur la parcelle MID,
 - la création d'une bande de compensation au nord de la limite de ZAC.
- a autorisé le Président à signer ledit protocole d'accord.



RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RTES 01 - Recherche, technologie et enseignement supérieur - Transfert de technologies et valorisation de la recherche - Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Contrat de performance - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le contrat de performance ainsi que ses annexes à passer avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, les collectivités territoriales partenaires du pôle et l'Etat et a autorisé le Président à signer ledit contrat de performance ainsi que ses annexes.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - <u>Infrastructures - Programme 2014 de soutien aux communes - Commune de Chanteau - Rue du Moulin - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Chanteau - Commune </u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Chanteau pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 51 421 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la rue du Moulin et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 02 - <u>Infrastructures - Programme 2014 de soutien aux communes - Commune de Mardié - Rue de la Garenne - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Mardié</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Mardié pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 50 000 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la rue de la Garenne et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 03 - <u>Infrastructures - Programme 2014 de soutien aux communes - Commune d'Ormes - Rue de la Borde - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Ormes</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ormes pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 39 443 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue de la Borde et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 04 - <u>Infrastructures - Programme 2014 de soutien aux communes - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Rue des Vaslins - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 73 600 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue des Vaslins et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 05 - Infrastructures - Programme 2014 de soutien aux communes - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Rue de Roche - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 123 328 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux de réfection de la rue de Roche et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



INF 06 - <u>Infrastructures - Programme 2014 de soutien aux communes - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Rue des Bleuets - Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 38 473 € net ayant pour objet de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue des Bleuets et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

INF 07 - <u>Infrastructures - Commune d'Ormes - Création d'un carrefour giratoire - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée</u>

Le conseil de communauté a autorisé le lancement d'une consultation en procédure adaptée en vue de la passation de marchés publics de travaux ayant pour objet la réalisation d'un carrefour giratoire sur la route départementale n° 955 sur la commune d'Ormes et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

RESSOURCES

RESS 01 - <u>Achat public - Création d'une centrale d'achat sous la forme d'un groupement d'intérêt public par les départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret - APPROLYS - Adhésion - Décision de principe</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de l'adhésion à la centrale d'achat « APPROLYS » initiée par les départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret,
- a pris acte que la convention constitutive du groupement d'intérêt public sera approuvée dès lors que toutes les collectivités locales ou les établissements privés souhaitant adhérer seront connus,
- a pris acte que la cotisation annuelle correspondant à l'adhésion s'élèvera à un montant maximum de 100 € par an quel que soit le nombre de procédures de marchés par an.
- RESS 02 <u>Systèmes d'information</u> <u>Etude préalable sur le renouvellement du système d'information</u> géographique (SIG) Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes constitué en vue de la passation d'un marché public de services relatif à l'étude préalable sur le renouvellement du système d'information géographique à passer avec la commune d'Orléans et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RESS 03 - <u>Systèmes d'informations - Marché public de services - Gestion d'une plateforme informatique d'échanges des DT/DICT/ATU et autres formulaires - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans</u>

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la gestion d'une plateforme informatique d'échanges des DT/DICT/ATU et autres formulaires à passer avec la commune d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 04 - <u>Systèmes d'informations</u> - <u>Adhésion à l'association</u> "des <u>Décideurs informatiques de la région Centre"</u> - <u>Approbation</u>

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à l'association « des Décideurs informatiques de la région Centre » et a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2014 pour un montant de 681,72 € TTC.



RESS 05 - Ressources humaines - Restauration du personnel - Accès au restaurant de l'école d'horticulture d'Orléans - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la société 7000

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat pour l'accès du personnel de la direction de la gestion des déchets affecté sur le site de la rue Hatton au restaurant de l'école d'horticulture d'Orléans situé 66 avenue de la Mouillère à Orléans, à passer avec la société 7000 et a autorisé le président à signer ladite convention.

RESS 06 - Ressources humaines - Accès du personnel de la direction de l'Assainissement basé à La Chapelle-Saint-Mesmin au gymnase Aurélien HATTON - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention de mise à disposition pour l'accès du personnel de la direction de l'assainissement au gymnase Aurélien Hatton situé rue du Coin-Chaud à La Chapelle-Saint-Mesmin, à passer avec la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin et a autorisé le président à signer ladite convention.

ASSAINISSEMENT

ASS 01 - <u>Assainissement - Commune de Saran - Règlement amiable du litige - Pollution du réseau d'eaux pluviales par le restaurant " Grill 168 " route Nationale 20 - Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec les propriétaires, MM. Jean-Pierre et Jean-Marc MORET</u>

Le conseil de communauté

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire aux propriétaires du restaurant « Grill 168 »,
- a approuvé le protocole transactionnel à passer avec les propriétaires du restaurant « Grill 168 », MM. Jean-Pierre et Jean-Marc MORET ayant pour objet le remboursement par ces derniers de l'intégralité du coût des travaux de dépollution et des frais d'expertise que la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a pris en charge pour son compte, soit 4 631,14 € pour solde de tout compte,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

TDD 01 - <u>Développement durable - Plan de prévention des risques d'inondation du val d'Orléans - Consultation administrative - Avis</u>

Le conseil de communauté :

- a émis un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du val d'Orléans, sous réserve de la prise en compte des remarques émises concernant la STEP de l'île Arrault et sous réserve d'échanges avec les services de l'Etat concernant les solutions techniques à mettre en œuvre sur les tampons du réseau d'assainissement et sur les modalités financières de leur prise en charge,
- a précisé que la reconstruction post inondation dans les zones d'aléa très fort vitesse doit rester possible par la construction de bâtiments résilients.
- TDD 02 <u>Territoires et développement durable Convention générale de financement et de partenariat à passer avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise Approbation du versement d'une avance sur la subvention 2014</u>

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise d'une avance sur la subvention 2014 d'un montant de 183 333 €.



TDD 03 - <u>Territoires et développement durable</u> - Zone d'activité touristique et portuaire des quais d'Orléans - Marché public de services - Festival de Loire éditions 2015 et 2017 - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans en vue de la passation d'un marché public de service ayant pour objet l'organisation du rassemblement de bateaux dans le cadre des festivals de Loire 2015 et 2017.

DEPLACEMENTS

DEP 01 - <u>Déplacements</u> - <u>Mise en place d'un système de location de vélos de courte durée en libre-service</u> - <u>Marché public de fournitures et de services n° 2007-008 passé avec la société EFFIA TRANSPORT - Création d'une nouvelle station - Approbation d'un avenant n° 5</u>

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 5 au marché 2007-008 relatif à la mise en place et à l'exploitation d'un système de location de vélos de courte durée en libre service passé avec la société EFFIA TRANSPORT, ayant pour objet la création d'une nouvelle station dénommée « Droits de l'Homme » et certaines modifications de la tranche ferme et ce sans incidence financière et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

DEP 02 - <u>Déplacements - Commune d'Orléans - Place du Martroi - Travaux sur plate-forme ligne A du tramway - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Approbation</u>

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans pour un coût global prévisionnel d'opération de 6 200 000 € HT pour les travaux de requalification de la place du Martroi sur la commune d'Orléans , réparti de la manière suivante :
- 69 377,10 € H.T pour les dépenses liées à des travaux d'entretien et de réparation de la ligne A du tramway de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;
 - 6 136 130,62 € HT pour les dépenses liées à l'infrastructure de la commune d'Orléans.
- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

Fait à Orléans, le

07 FEV. 2014

Le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

ESPACE SI MARK 5, Place du 6 Juin 1944 ORLÉANS